

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**INSTITUT NATIONAL  
 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
 PARIS

11 N° de publication : **2 724 796**  
 (à n'utiliser que pour les  
 commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **94 11032**

51 Int Cl<sup>6</sup> : H 04 L 9/32, H 04 Q 7/34, 7/20

12 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

22 Date de dépôt : 15.09.94.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.03.96 Bulletin 96/12.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés : -

71 Demandeur(s) : *INSTITUT EURECOM  
 GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE — FR.*

72 Inventeur(s) : SAMFAT JEAN MARC DIDIER.

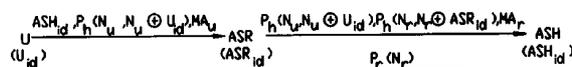
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : CABINET LAVOIX.

54 **PROCEDE DE VERIFICATION D'UN CRITERE PREDETERMINE PORTANT SUR UNE UNITE D'APPEL PAR UNE UNITE INTERMEDIAIRE AUPRES D'UNE UNITE D'AFFILIATION ET DISPOSITIF POUR SA MISE EN OEUVRE, NOTAMMENT EN TELEPHONIE.**

57 L'invention concerne un procédé de vérification d'un critère prédéterminé portant sur une unité d'appel (U) par une unité intermédiaire (ASR) auprès d'une unité d'affiliation (ASH) dans lequel l'unité d'appel (U) transmet à l'unité intermédiaire (ASR) son identité ( $U_{id}$ ) codée ( $P_h(N_u, N_u \oplus U_{id})$ ) suivant un code indécodable par l'unité intermédiaire (ASR) mais décodable par l'unité d'affiliation (ASH) et dans lequel l'unité intermédiaire (ASR) retransmet l'identité codée ( $P_h(N_u, N_u \oplus U_{id})$ ) vers l'identité d'affiliation (ASH). Cette dernière décode l'identité codée ( $P_h(N_u, N_u \oplus U_{id})$ ) de l'unité d'appel et en fonction de l'identité ( $U_{id}$ ) ainsi obtenue transmet à l'unité intermédiaire (ASR) un état de vérification ( $P_r(N_r)$ ) du critère prédéterminé.

Application aux réseaux de téléphones cellulaires.



FR 2 724 796 - A1





















































